

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale M-Coat A  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Revêtements et peintures, solvants, diluants.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société  
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
Royaume-Uni  
RG24 8FW  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Flam. Liq. 3; H226  
Asp. Tox. 1; H304  
Acute Tox. 4; H312  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Acute Tox. 4; H332  
STOT SE 3; H335  
STOT RE 2; H373
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
M-Coat A
- Pictogramme(s) de Danger 
- Mention(s) d'Avertissement  
Contient: Danger  
Xylène et éthylbenzène
- Mention(s) de Danger  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312: Nocif par contact cutané.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

Conseil(s) de Prudence

H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260: Ne pas respirer les vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331: NE PAS faire vomir.

Autres informations

Aucun.

**2.3 Autres dangers**

Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1 Substances** Non applicable.

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Xylène	50 - 60	1330-20-7	215-535-7	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373
Oil Modified Polyurethane	30 - 45	-	-	Aucun attribué	Non classé
éthylbenzène	< 10	100-41-4	202-849-4	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

Inhalation	un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Contact avec la Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	L'eau n'est généralement pas recommandée car elle peut être inefficace ; cependant, elle peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les fumées.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vpgsensors.com

- cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Contenir les déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles
- Ambiante.  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts et Catalyseurs de polymérisation, tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les agents alcalins et oxydants.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Xylène, o-,m-,p- or mixed isomers	1330-20-7	50	221	100	442	INRS (ED 984)
éthylbenzène	100-41-4	20	88.4	100	442	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre liquide.
Odeur	De Benzène. Aromatique Odeur
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	137°C
Point d'éclair	26°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	0.6 (BuAc=1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.0 (Air) Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.0 (Air)
Pression de vapeur	>1.1 bar
Densité de vapeur	3.6 (Air = 1)
Densité relative	1.14 g/cm3
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatiles: 589 g/l

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Polymérisation exothermique violente susceptible d'être initiée par chauffage ou en présence de catalyseurs.
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Conserver à l'écart des: Agents oxydants forts et Catalyseurs de polymérisation, tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les agents alcalins et oxydants.
<b>10.6</b>	<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

#### Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Acute Tox. 4: Nocif par inhalation.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 16.4 mg/l.

Contact avec la Peau

Acute Tox. 4: Nocif par contact avec la peau.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 1897 mg/kg p.c. /jour.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Autres informations

Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Estimation Mélange CL50 > 100 mg/l (Poissons)
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Une partie des composants sont biodégradables.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.).
<b>12.6</b>	<b>Autres effets néfastes</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
		Rien de connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
- 13.2 **Autres informations** Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  | ADR/RID / IMDG / IATA            |
|--|----------------------------------|
| 14.1 <b>Numéro ONU</b>   | UN 1263                          |
| 14.2 <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>   | PAINT RELATED MATERIAL           |
| 14.3 <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>  | 3                                |
| 14.4 <b>Groupe d'emballage</b>   | III                              |
| 14.5 <b>Dangers pour l'environnement</b>   | Non classé comme Polluant Marin. |
| 14.6 <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>  | Voir Rubrique: 2                 |
| 14.7 <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b> | Non applicable.                  |
| 14.8 <b>Renseignements supplémentaires</b>   | Aucun.                           |

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 **Règlements de l'UE**  
Substance(s) extrêmement préoccupante      Aucun.
- 15.1.2 **Règlements nationaux**  
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)      Classe de danger pour l'eau 2
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique**      Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Xylène (CAS# 1330-20-7) et éthylbenzène (CAS# 100-41-4). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Xylène (CAS# 1330-20-7) et éthylbenzène (CAS# 100-41-4).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Asp. Tox. 1; H304	Estimation Viscosité
Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

### LÉGENDE

- LTEL      Limite d'exposition prolongée  
STEL      Limite d'exposition (15 min)  
DNEL      Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
PNEC      Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
PBT      PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vpgsensors.com](http://www.vpgsensors.com)

vPvB                      très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.